

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le seize mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, Maire.

Etaient présents : Fan LAVOISÉ, Ronan LE GALL DU TERTRE, Corinne COURCIER, Fabien DAVID, Charlène BOUGLÉ, Colette CHEREAU, Gilles LAMARQUE, Stéphane BRÛLARD, Christine BONNET, Carole MACHARES, Christophe REFFIENNA, Stéphanie PIÉDALLU, Nora DURAND, Yann LAIGNEAU

Absents excusés : José PEREIRA pouvoir à Madame Fan LAVOISÉ

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Madame Charlène BOUGLÉ

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame Charlène BOUGLÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

Délibération pour désigner un représentant à l'AFIAF de Boullay-les-Deux-Eglises

Dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier en cours sur les territoires de Boullay-les-Deux-Eglises, Puiseux et Tréon, avec extensions sur les communes d'Aunay-sous-Crécy, Tremblay les Villages, Marville-Moutiers-Brûlé, Néron et Le Boullay Mivoye, Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un représentant de la commune au sein de l'association foncière.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Fabien DAVID comme représentante de la commune auprès de l'associations foncière de Boullay-les-Deux-Eglises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Désigne Monsieur Fabien DAVID comme représentant de la commune d'Aunay-Sous-Crécy auprès de l'association foncière de Boullay-les-Deux-Eglises dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Madame Le Maire.

LAVOISÉ Fan

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 23/03/2026
Et publication ou notification du : 23/03/2026
AUNAY SOUS CRECY, le 23/03/2026

